



Gamme 2 roues



ZÉPHIR VÉLO

L'assurance pour les Vélos et
Vélos à Assistance Électrique,
neufs ou d'occasion



Zéphir Vélo propose deux formules de souscription pour répondre au besoin du client. Ce contrat est ouvert à tous les types de vélos : route, ville, course, hybride, VTT et Vélo à Assistance Électrique. Il permet d'assurer les vélos, neufs ou d'occasion, avec une valeur jusqu'à 8 000 €.

LES + ZÉPHIR VÉLO

- Deux formules de souscription en fonction du besoin du client
- Un plafond de **remboursement jusqu'à 8 000 €** en cas de sinistre
- Pour tous les utilisateurs de vélo, sans limite d'âge

CIBLE

- Le souscripteur doit être une **personne physique âgée de plus de 18 ans**
- Tous les utilisateurs de vélo, cycle traditionnel ou Vélo à Assistance Électrique
- Souscripteur de type **particulier / professionnel**

VÉHICULES

- Tous les vélos neufs ou d'occasion **homologués de moins de 2 ans** dont **la valeur n'excède pas 8 000 €**
- Tous les vélos traditionnels sans assistance électrique à 2, 3 ou 4 roues homologués pour un usage routier :
 - Vélo de route
 - Vélo de ville
 - Vélo de course
 - Vélo hybride
 - Vélo Tout Terrain
- Tous les Vélos à Assistance Électrique hors speed-bike
- Tous les Vélos à Assistance Électrique homologués dont la puissance moteur est limitée à 250 W, dont l'activation du moteur est effectuée par le pédalage et dont l'assistance électrique est coupée automatiquement dès que le cycle atteint la vitesse de 25 km/h
- **Les protections vol** : le vélo doit être gravé par le système Bicycode® ou Recobike ou Paravol et attaché avec un antivol référencé sur la liste consultable sur le site <https://www.bicycode.org/test-antivol/recherche/>



USAGES

- Usage privé uniquement
- Déplacements privés uniquement trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou au lieu d'études

GARANTIES

	FORMULE 1	FORMULE 2
Dommages, Vandalisme	✓	✓
Vol	-	✓
Catastrophes Naturelles	✓	✓
Catastrophes Technologiques	✓	✓
Attentats, Actes de Terrorisme	✓	✓

Garantie Dommages : remise en état ou remplacement (si le vélo ou les pièces ne sont pas réparables) du vélo détérioré ou détruit suite à :

- un accident, un choc, un incendie ou une chute avec ou sans tiers identifié
- un acte de vandalisme (sous réserve d'une plainte), un attentat ou un acte de terrorisme
- une Catastrophe Naturelle ou Technologique

Garantie Vol : remise en état ou remplacement suite à un vol ou une tentative de vol avec effraction ou agression

FRANCHISES

- Vol : 10 % du montant des dommages avec un minimum de 100 €
- Dommages : 10 % du montant des dommages avec un minimum de 100 €
- Catastrophes Naturelles : franchise légale 380 €
- Catastrophes Technologiques : pas de franchise



EXCLUSIONS

- Les speed-bike sont exclus
- Équipement spécifique au cycliste et objets transportés dans les sacoches
- Les vélos utilisés pour le transport à titre onéreux de marchandises
- Les vélos utilisés pour le transport à titre onéreux de voyageurs

SOUSCRIPTION

Sur l'Esp@ce pro Zéphir: www.zephiralize.fr

Process de souscription digitalisé avec signature électronique.

PRÉLÈVEMENT MENSUEL

La prime au comptant est calculée pour le 1^{er} mois. Les échéances suivantes seront prélevées le 5, 10 ou 15 de chaque mois.

IMPORTANT : nous adresser le mandat de prélèvement SEPA signé.

ÉCHÉANCE ANNUELLE

L'échéance annuelle correspond à la date d'effet du contrat. Toutefois, elle peut être ramenée au 1^{er} de chaque mois.

COMMISSIONS

Le taux de commission apporteur est modulable de 10 à 20 % de la prime nette (hors coût de contrat).

www.groupe-zephir.fr

Siège social Groupe Zéphir

Rue du Président Wilson - CS 10137 - 44144 CHÂTEAUBRIANT Cedex

0820 36 01 01 Service 0,15 € / appel + prix appel

SA de courtage d'assurances au capital de 6 000 000 € - RCS B 350 460 754 Nantes - N° ORIAS 07 004 801 - Site web : www.orias.fr
Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr

Groupe Zéphir exerce comme courtier en assurances conformément aux dispositions de l'article L 521-2-II 1) b du Code des assurances.
En cas de réclamation, veuillez vous adresser au Siège social.

Ce document non contractuel vous est fourni à titre d'information et ne peut en aucun cas engager notre responsabilité.

Crédit photos © Shutterstock - ZVÉLO/PL/0220 - IMPRIMERIE PLANCHENAUT